



Association fribourgeoise des institutions spécialisées
Freiburger Verband der spezialisierten Institutionen

Rapport annuel 2016

Sommaire

Message de la présidente	3
Rapport du secrétariat général	4
Rapports des commissions permanentes	
Institutions socio-éducatives	5
Enseignement spécialisé	6
Habitat, travail et formation INSOS	8
Addictions	10
CCT	
Commission CCT	12
Commission arbitrale	13
Finances	
Comptes et budgets	14
Bilan	16
Commentaire des comptes	17
Liste des membres INFRI 2017	18

Composition du comité INFRI

Présidente : Ursula Schneider Schüttel

Vice-président : André Sudan

Membres :

Brigitte Steinauer

Christine Michaud

Cédric Fazan

Jean-Paul Moulin

Jean-Luc Kuenlin

Peter Wuethrich

Roland Kolly

Thierry Bourquenoud

Bruno Waegli



Message de la présidente

Former des visions d'avenir

Dans le canton Fribourg, les choses bougent petit à petit dans le domaine de la politique du handicap. L'année passée, INFRI s'est à nouveau préoccupée du manque de places résidentielles et de travail dans les institutions. En raison de l'augmentation de la population, des nombreux élèves en fin de scolarité dans les écoles spéciales qui doivent être intégrés dans des institutions, ainsi que le changement de système lors de l'intégration professionnelle (la limitation de la formation pratique à un an dans les CFPS), notre association a évalué le besoin pour les prochaines années à environ 120 places supplémentaires. Les solutions : une politique du handicap conséquente prenant correctement en compte l'évolution des besoins, une planification anticipée des prestations futures ET un plan pour un financement suffisant. En juin, nous avons organisé sur ce thème une information publique auprès des médias, ainsi que des responsables politiques. Avec un certain succès, l'écho dans les médias ayant été positif.

Décision au Grand Conseil

Par la suite, le thème des besoins en places résidentielles et de travail a été intégré à l'agenda des décideurs politiques. En effet, un groupe de député-e-s au Grand Conseil, appartenant à tous les groupes parlementaires, a élaboré avec le soutien d'INFRI un mandat au conseil d'Etat. Et en automne, le Grand Conseil a décidé d'adresser au Conseil d'Etat le mandat de créer en 2018 cinquante places supplémentaires en institutions, ainsi que les postes de travail correspondants. Un exemple réussi de collaboration interpartis, mais également du travail politique d'INFRI pour soutenir les institutions membres et les personnes concernées en situation de handicap ou en difficultés.

Autre grand sujet pour INFRI en 2016 : le lancement d'une étude, en collaboration avec la haute école de travail social du canton Fribourg (HETS-FR). Le point

de départ de cette étude était la question de savoir comment vont évoluer les besoins en prestations pour les personnes en situation de handicap ou d'addictions, en lien avec développement social au cours des prochaines années, non seulement sur le plan quantitatif, mais surtout du point de vue qualitatif. L'étude sera présentée, publiée et diffusée en 2017. Elle représentera un outil important dans le développement de l'offre de prestations des institutions pour les prochaines années.

Réflexions pour l'avenir

Par toutes ces activités, INFRI poursuit l'objectif des institutions membres dans leurs différents domaines, qui est de soutenir les personnes en situation de handicap ou en difficultés dans toutes les situations de leur vie. Elles doivent pouvoir recevoir de la part des institutions une offre qui leur permette une vie aussi indépendante et autodéterminée que possible. Il peut s'agir d'une intégration des personnes concernées dans le marché du travail ou d'un soutien pour habiter en dehors de l'institution. Et lorsque l'indépendance se heurte à des limites, lorsque les personnes ont besoin d'une aide et d'un soutien dans leur vie de tous les jours, elles doivent également recevoir de nos institutions tout l'appui nécessaire. C'est pour cette raison qu'une offre suffisante en places résidentielles et d'emplois adaptés sera toujours nécessaire de la part des institutions. Les institutions spécialisées du canton Fribourg sont disposées à aller dans la voie d'une offre différenciée et orientée sur les besoins, tenant compte d'une vie autodéterminée, et ceci en commun avec les personnes concernées.

Je tiens à remercier ici toutes les institutions ainsi que leur personnel, les membres du comité INFRI et des commissions permanentes, ainsi que notre secrétaire général, Olivier Spang, pour leur grand engagement. Merci de votre soutien!

Ursula Schneider Schüttel,
présidente et conseillère nationale



Missions d'INFRI : des stratégies renouvelées

La présidente d'INFRI a évoqué dans la page précédente les projets dans lesquels notre association s'est engagée en 2016 : revendication en lien avec le manque de places en institutions, étude sur l'évolution des besoins des personnes en situation de handicap et d'addictions, défense des institutions dans le cadre de la planification des prestations 2016-2020, développement du partenariat et de la collaboration avec les partenaires.

Ces actions concrétisent les missions qui ont été fraîchement renouvelées dans les statuts d'INFRI en 2016, et qui sont définies ainsi à l'article 2 :

1. représenter et défendre les intérêts communs des institutions, en tant qu'interlocuteur privilégié pour les pouvoirs publics et les autres partenaires ;
2. collaborer à la création d'un environnement favorable à l'accueil des bénéficiaires ;
3. veiller aux conditions de travail dans la branche (CCT) et au soutien à la politique de formation du personnel ;
4. coordonner et favoriser les liens entre les institutions, aussi bien leurs supports juridiques que leurs directions ;
5. informer et conseiller les institutions, en fonction de leurs besoins.

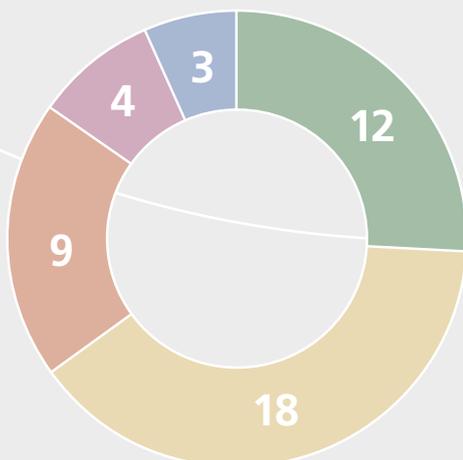
Ces missions forment l'ossature de notre travail en tant qu'association, et elles définissent très bien le travail de lobbying qu'INFRI a pu réaliser en 2016, aussi bien pour défendre l'intérêt direct des institutions (nombre de places en institutions et planification) que pour s'engager dans la définition de conditions-cadres adaptées aux prestations à fournir (lois et réflexions sur l'avenir des institutions et du système de prestations).

L'étude sur l'évolution des besoins réalisée par la HETS-FR constitue à cet égard un outil privilégié pour préparer l'avenir : ses conclusions principales vont ainsi être intégrées à la stratégie d'INFRI et orienteront le travail à venir. Elles nous donneront aussi bien des arguments de revendication en faveur d'une politique du handicap coordonnée et disposant d'un pilotage réel de la part du canton, qu'un outil de réflexion, pour INFRI et les institutions, afin de se préparer aux changements à venir dans leurs domaines d'activités respectifs.

Les mots-clés nouveaux des évolutions que notre société va connaître (et expérimente déjà dans une certaine mesure) sont transversales à nos champs d'activités : liberté de choix, autodétermination, participation, diversification des prestations, insertion sociale et professionnelle adaptée pour les personnes concernées (handicap, addictions, jeunes en difficultés) ! Ce sont ainsi de véritables révolutions qui attendent les institutions, et il n'est jamais trop tôt pour s'y préparer. INFRI, conformément à ses missions, souhaite être un soutien efficace et accompagner les institutions dans ces processus.

Olivier Spang,
secrétaire général

Jacqueline Portmann,
secrétaire administrative



Membres d'INFRI, par nombre d'institutions

- Enseignement spécialisé
- Habitat, travail et formation INSOS
- Institutions socio-éducatives
- Addictions
- Divers (AFAAP, Centre de formation continue, CTTS, Les Buissonnets)



Institutions socio-éducatives

Mandat : Un espace de réflexions et d'échanges sur les perspectives d'action et de développement en matière d'éducation sociale pour les personnes mineures et jeunes adultes placés en milieu résidentiel sur mandat de la justice civile ou pénale ou sur demande d'un service de protection de la jeunesse.

En 2016, les membres de la commission permanente « Institutions socio-éducatives pour mineurs et jeunes adultes » se sont réunis à 7 reprises. Parmi les thèmes abordés, soulignons :

La psychiatrie de liaison

Depuis l'automne 2016, une réflexion est en cours pour aboutir à la rédaction d'une convention de collaboration entre le RFSM – (Secteur de psychiatrie et de psychothérapie pour enfants et adolescents) et les institutions socio-éducatives. La finalité de cette concertation est d'optimiser l'utilisation des ressources existantes. Dans les thèmes abordés il y a notamment : les urgences pédopsychiatriques, une équipe mobile pour se déplacer dans l'institution, une procédure adaptées lors d'hospitalisations « chroniques », une psychiatrie de liaison qui renforce la collaboration et la formation des équipes éducatives.

Rencontres avec la direction du SEJ et l'inspecteur des institutions pour mineurs.

- Ces séances permettent d'ajuster la collaboration avec le SEJ, principal organisateur des placements dans nos institutions. En 2016, le dispositif de coordination pour l'attribution des places dans les institutions socio-éducatives pour mineurs et jeunes adultes a été au centre des discussions. Ce dispositif qui vise une meilleure priorisation des demandes est dans une phase expérimentale.

- La rencontre régulière avec l'inspecteur des institutions pour mineurs favorise la transmission des besoins du terrain qui doit s'articuler avec la dure réalité des moyens disponibles.

En sus des affaires courantes, la collaboration pour l'année 2016 a été focalisée sur l'audit de l'Office Fédéral de la Justice (OFJ). Tous les 4 ans, l'OFJ audite l'ensemble des institutions socio-éducatives qu'il reconnaît. L'enjeu de cet examen est le renouvellement de la reconnaissance de l'institution pour une période de 4 ans.

C'est avec regret que nous avons pris acte de la démission de M. Jean Wenker. Nous le remercions pour son engagement à notre égard et sa précieuse collaboration. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour la suite.

Jean-Luc Kuenlin,
président

Institutions membres

- La Traversée 2
- Fondation Fribourg pour la Jeunesse : Foyer St-Etienne, Foyer des Bonnesfontaines, Préfo, Time-Out
- Foyer des Apprentis
- Aux Etangs
- Transit
- Le Nid Clairval
- Kinderheim Heimelig
- Le Bosquet
- Les Peupliers



Enseignement spécialisé

2016 fut, et ce n'est pas habituel, une année plus calme pour la commission de l'enseignement spécialisé qui s'est permis le luxe de pouvoir annuler une séance, ce qui ramène le nombre de nos rencontres mensuelles à 10.

Par contre, cela est devenu une coutume qu'un membre nous quitte chaque année. En 2016, c'est la directrice de Flos Carmeli, Madame Annelise Ruppen, qui a décidé de prendre des vacances perpétuelles en accédant à la retraite. En la remerciant pour son engagement et son travail, nous lui avons tous souhaité un repos bienvenu et mérité.

Par rapport à l'activité menée par la CPES, je relèverai ce qui suit :

Collaboration avec le SESAM

Le 15 janvier et le 23 septembre 2016, la commission a rencontré l'équipe du SESAM dans le but de réfléchir ensemble et de co-construire des stratégies, des outils, des réponses afin d'améliorer la collaboration entre le Service et les écoles spécialisées.

Thèmes abordés :

- **Prolongation de garanties :** l'Accord intercantonal exigeant une réévaluation des situations tous les deux ans, plus de 1500 d'entre elles doivent être revues régulièrement. Après un inventaire des outils utilisés actuellement, il est décidé, du côté francophone, de tester le logiciel MEDHIVE qui devrait donner au SESAM toutes les informations nécessaires. Ce projet-pilote est mené par le CESNG. Du côté alémanique, le Sonderplan, qui est évolutif et complété par les différents professionnels donnant entière satisfaction, aucun changement n'est envisagé.
- **Transfert d'une institution à une autre :** il arrive assez souvent qu'un transfert soit proposé pour des raisons d'ordre pédagogique la plupart du temps. Mais il peut aussi relever d'un besoin d'internat ou de changement. Jusqu'à ce jour, les directeurs réglent ce type de situations entre eux. Dorénavant, le transfert sera annoncé à l'inspectrice avant d'organiser le stage. En cas de doute de sa part, le dossier transitera par la cellule d'évaluation.
- **LPS :** état de la situation : le projet a pris du retard. Il passera au Grand Conseil au printemps 2017 et l'entrée en vigueur est repoussée au 1^{er} janvier ou au 1^{er} août 2018. Le règlement d'exécution est en

cours de rédaction. Il fera l'objet de tables rondes avec les différents partenaires. En août 2017, un élève bénéficiant d'une mesure d'aide renforcée (MAR) comptera pour trois.

- **L'analyse sur dossier :** la CPES a exprimé son malaise face à une analyse élaborée uniquement sur dossier. Elle se pose constamment des questions sur la dimension bio-psycho-sociale, tellement préconisée lors de l'élaboration du concept de l'enseignement spécialisé. Elle se demande si l'on ne revient pas sur un système se rapprochant du fonctionnement pratiqué précédemment par l'AI. Le SESAM, au travers de la cellule d'évaluation, assure que la dimension globale de la situation de l'enfant est prise en compte. Il assure également que les collaboratrices pédagogiques se rendent sur place si la problématique l'exige. Du côté alémanique, une visite est systématiquement organisée. Du côté romand, cette possibilité n'est offerte que pour les situations difficiles, faute de dotation suffisante. Monsieur Wicht admet qu'un renfort de personnel francophone serait bienvenu.
- **Communication de la décision d'une mesure d'aide renforcée :** la commission relève l'importance de se mettre d'accord au sein du réseau et avec le SESAM avant de recevoir les parents. Les décisions officielles ne devraient aussi être transmises aux familles qu'après les bilans de stage, ce qui permettrait de tenir compte, dans l'avis, du résultat de ce stage. Si le SESAM admet qu'une amélioration est nécessaire, il pense cependant que l'entrée en vigueur du préavis obligatoire émanant d'un arrêté du tribunal cantonal suite à un recours de parents, devrait dorénavant éviter les erreurs et les maladroites. Cet arrêté va permettre aux parents de faire valoir leur droit d'être entendu après la réception dudit préavis obligatoire.
- **Conséquences de la nouvelle année administrative :** le raccourcissement des délais pour les signalements de fin février à fin janvier pose problème. La CPES demande que l'enfant soit mieux considéré et qu'on lui laisse le temps de progresser.

Ces nouvelles dispositions légales ont également des conséquences sur les échéances liées à la gestion du personnel : le délai pour les engagements est très court et il n'y a souvent plus d'enseignants sur le marché. Le temps d'essai est aussi très limité, il passe de 3 mois à un mois et demi, le mois d'août étant une période de vacances et la moitié du mois d'octobre aussi. Face à ces difficultés, le SESAM encourage une évaluation continue qui ne règle cependant pas tout.

- **Transmission des dossiers :** à la question : que transmet-on et à qui ? le Service répond qu'un document est en cours de rédaction avec le concours des juristes de la DICS, il devrait permettre de dégager des règles claires.
- **SENOF/SESAM :** la commission dénonce le cloisonnement existant entre les deux services de la DICS, cloisonnement qui alourdit énormément le travail sur le terrain. Un phénomène de ping-pong entre l'inspecteur de l'enseignement ordinaire et celui de l'enseignement spécialisé est fortement ressenti et provoque un ralentissement au niveau des admissions ainsi qu'un frein important aux procédures d'engagement du personnel. Monsieur Wicht répond que des solutions sont en passe d'être cherchées afin de trouver un modèle satisfaisant toutes les parties.

Objectifs réalisés

- **L'organisation et le déroulement d'une séance** réservée à toutes les questions relatives à l'introduction de la nouvelle année administrative avec le concours du service des ressources humaines de la DICS et du SESAM. Les administrateurs des différentes institutions y ont participé. Cette matinée a permis la clarification de plusieurs points, notamment par une mise au courant explicite des règles fixées par l'Etat et de leur application concrète sur le terrain.
- **La poursuite de la collaboration avec le collectif de parents** engagés pour la création de places de travail et d'hébergement pour les adultes handicapés et les jeunes sans projet en fin de scolarité obligatoire. Cette collaboration se fait par le biais d'INFRI. Les directeurs transmettent 2 fois par année les statistiques des besoins des élèves en partance pour des institutions pour adultes avec un recul de trois ans. Olivier Spang les compile et les remet au collectif. Cela permet d'avoir une vision générale des places à prévoir pour les élèves actuels de l'enseignement spécialisé, futurs demandeurs de places de travail et d'accueil.

Objectifs prioritaires 2017

- **Décloisonnement :** la CPES veut aborder ce thème au niveau de la DSAS et de la DICS et souhaite rencontrer les politiques, notamment les deux Conseillers d'Etat concernés, pour trouver un meilleur chemin de collaboration entre les départements, ceci afin d'éviter que des enfants fassent les frais de ce cloisonnement. Il arrive que certains d'entre eux soient à la fois en situation de handicap et très démunis socialement et/ou parfois placés par la Justice de paix. Le financement de l'internat de semaine ou de la prise en charge durant les week-ends et les vacances devient alors un enjeu frôlant l'absurde dans certaines situations. La commission fera ces démarches en lien avec le comité INFRI. Il s'agit en fait de savoir qui assume quoi et de préciser les critères d'indication. Il s'agit aussi de définir le critère prioritaire.
- **Cellule d'évaluation :** la CPES souhaite analyser, à partir de situations concrètes, le fonctionnement de la cellule et l'utilisation de la PES. Il est constaté une rigidité qui dessert les élèves. Les directeurs veulent poursuivre leur réflexion sur ce sujet délicat même s'il risque de créer des dissensions avec le Service.

Brigitte Steinauer,
présidente

Institutions membres

- Flos Carmeli
- Institut St-Joseph Le Guintzet
- Centre scolaire de Villars-Vert
- Centre éducatif et pédagogique CEP
- Service d'intégration CESL/G
- Centre éducatif et scolaire de la Glâne CESL/G
- Clos Fleuri
- Home-Ecole romand Les Buissonnets
- Schulheim Les Buissonnets
- Service éducatif itinérant sei-fribourg Les Buissonnets
- Les Peupliers
- Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère



Habitat, travail et formation INSOS

Pour rappel, la Commission Habitat, Travail et Formation INSOS est le regroupement des institutions qui agissent pour l'accueil, l'accompagnement et l'intégration professionnelle et sociale des personnes majeures en situation de handicap. Elle se veut un forum dans lequel se forment les opinions, un lieu de réflexion sur les expériences et les développements réalisés, ainsi qu'un lieu de discussion sur les problèmes et les perspectives à venir.

L'activité de la Commission s'exerce en faveur des institutions pour personnes majeures en situation de handicap. Elle est destinée à favoriser la collaboration entre ces établissements pour en défendre les intérêts et promouvoir les échanges d'expérience.

Elle forme la section fribourgeoise de l'association INSOS (Institutions sociales suisses pour personnes handicapées) pour les domaines d'activité Habitat et Travail, auprès de laquelle elle délègue ses membres pour la représenter.

Elle se compose de 20 représentants des institutions fribourgeoises répondant aux critères suivants :

- gérer une structure, habitat et/ou ateliers, accueillant des personnes majeures en situation de handicap ;
- être membre d'INFRI ;
- faire partie de la planification cantonale.

Dès 2015, les directions des institutions du Radeau, du Torry, du Tremplin et du CFPS du Château de Seedorf se sont jointes aux séances de la commission en raison de la proximité des préoccupations.

Durant les 6 séances tenues cette année, notre Commission, avec la participation active et très appréciée d'Olivier Spang, secrétaire général d'INFRI, a traité les thèmes prioritaires suivants :

L'étude sur « L'évolution des besoins des personnes en situation de handicap dans le canton de Fribourg » par la HETS-Fribourg (M^{me} M.-C. Rey-Baeriswyl, M. M. Jecker)

La Commission est l'instigatrice de cette étude en lien avec la problématique de la pénurie de places. Elle a été très étroitement impliquée dans la définition du mandat confié par INFRI à la HETS-FR et sa réalisation. Rappelons les objectifs de cette étude :

- Avoir un panorama des prestations des institutions
- Montrer l'évolution des besoins ces prochaines années
- Soutenir, donner des arguments supplémentaires au SPS pour la planification cantonale en lien avec la planification financière
- A plus long terme, donner des outils de réflexion aux institutions.

L'étude a pu être réalisée dans les délais impartis et fera l'objet d'une publication en 2017.

La procédure d'indication

Début 2016, la Commission a été informée et consultée par le SPS et le SITEL concernant le projet d'outil informatique prévu pour la planification et l'indication EDIPA (Echanges Données Indication Planification Accompagnement), dans sa phase de définition du cahier des charges. Actuellement, le SPS échange des données avec de nombreux partenaires, tels : HFR, RFSM, Pro Infirmis, SESAM, Justices de paix, OAI, OFAS. Une solution informatique permettrait de gérer de manière plus confortable l'ensemble des échanges. La Commission s'est dite favorable à une telle solution.

Le partage de vision avec Pro Infirmis

La Commission a invité M. N. Robert, Directeur de Pro Infirmis à une séance afin de mieux faire connaissance et engager un dialogue en particulier à propos des politiques des ateliers protégés et du projet INSERT-H mené par Pro Infirmis. Le but est de pouvoir travailler ensemble au service des personnes et de leurs besoins.



La collaboration avec le RFSM

C'est en 2015, afin de faciliter les admissions urgentes à l'hôpital de Marsens, mieux préparer les sorties et gérer les situations chroniques, que la Commission avait souhaité réactiver la convention de collaboration existante (mais restée en latence). Un groupe de travail avait été désigné pour rencontrer nos partenaires du RFSM et se mettre d'accord sur un schéma simplifié.

En 2016, la Commission a reçu Dre Isabelle Gothuey, médecin, directrice secteur adultes, RFSM et Dr. Rey du RFSM. Ils ont présentés les principes de la collaboration avec les institutions, en vue d'une nouvelle convention, ainsi que le projet pilote de psychiatrie de liaison avec 2 institutions: La Traversée et Applico.

La nouvelle convention a pu être signée le 5 octobre 2016 par tous les partenaires intéressés.

La pénurie de places dans les institutions

Tout au long de l'année 2016, les membres de la commission ont participé aux actions de communication menée par INFRI concernant le manque de places (séance avec les députés, conférence de presse). Ce sujet prioritaire pour la commission a été relayé au niveau du Grand Conseil par un mandat parlementaire demandant la création d'un nombre suffisant de places de travail et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap pour les années 2017-8 avec les postes d'encadrement nécessaires. Même si les perspectives pour 2017 pour les dotations accordées aux institutions s'avèrent correctes, ce qui est réjouissant, le sujet de l'adaptation du nombre de places à l'augmentation des besoins reste un sujet d'attention de la commission.

La planification cantonale 2016-20

La commission a été consultée par le SPS, sur la base du recueil d'informations fait auprès des institutions, afin de donner des pistes de réflexion concernant l'évolution des besoins pour les années à venir. Le fait que le SPS associe INFRI avant de finaliser la planification cantonale est apprécié.

Section INSOS Fribourg

La Commission Habitat, Travail et Formation constitue la Section Fribourg d'INSOS. Les 4 délégués nommés: Claude Chassot, Marie-José Kolly, Christine Michaud et Markus Stöckli ont participé à l'Assemblée des délégués des sections suisses. Plusieurs Conférences réunissant les président-es et des représentants des sections régionales et des Commissions nationales d'INSOS ont permis d'échanger au niveau national. Pour conclure, les membres de la Commission ont également partagé tout au long des séances leurs préoccupations, leurs projets et leurs expériences, s'apportant mutuellement un soutien apprécié.

Christine Michaud,
présidente

Institutions membres

- Centre d'intégration socioprofessionnelle CIS
- La Traversée
- St-Camille
- La Rosière
- Fara
- La Colombière
- Linde
- Fondation glânoise
- HorizonSud
- L'Estampille
- La Belle Etoile
- Clos Fleuri
- Homato/Les Buissonnets
- St-Louis
- Sensler Stiftung für Behinderte SSB
- Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte SSEB
- Applico
- CFPS Seedorf



Addictions

La commission addictions d'INFRI est constituée des quatre institutions : Torry, Radeau et Tremplin (RIFA¹) et REPER. Comme l'année passée, le RIFA s'est réuni une vingtaine de fois et la commission Addictions INFRI a tenu deux séances en 2016.

Les directions ont poursuivi le travail démarré en 2014-2015. Le défi étant de pérenniser les nouvelles dynamiques impulsées et les projets lancés.

Des assistantes sociales dans les résidentiels addictions

Pour rappel, il s'agit pour les résidentiels addictions d'optimiser le travail socio-administratif auprès des bénéficiaires et de leur offrir un réel apprentissage en la matière, gage d'une meilleure insertion sociale. Ainsi, un membre de l'équipe du Service Social du Tremplin travaille à 20 % au Radeau. L'expérience a été validée après deux ans de phase-pilote et elle a été dupliquée dans un autre résidentiel : le Parcours Horizon. Cette dynamique a généré d'autres effets positifs. Outre les prestations à destination des bénéficiaires, nous relevons : une connaissance interinstitutionnelle accrue et des synergies renforcées entre les institutions concernées. Ces deux points semblent par ailleurs très prometteurs pour diminuer les « drop out » dévastateurs pour les personnes en situation addictions.

« Equip'Apparts »

Comme annoncé lors de notre précédent rapport, initié par les synergies des membres de la commission addictions INFRI, le projet de logements et d'équipe mobile en 3 volets (post-institutionnel, maintien à domicile et Housing first) a été travaillé en 2016 et l'association Equip'Apparts a vu le jour. Signe de la transversalité de la problématique du logement et de la consommation problématique pour certains pans de la population fribourgeoise, le Comité est composé des directions du Radeau, du Torry, et du Tremplin et également de la Fondation de Fribourg pour Jeunesse, de REPER et de la Traversée. À ce jour, après quelques semaines d'exploitation, 7 situations de maintien à domicile sont en « formalisation », 6 places de Housing First sont occupées (4 seront disponibles d'ici l'été 2017) et 1 suivi post-institutionnel est en cours. À moyen terme, une vingtaine de situations seront sous gestion. L'équipe actuelle (50 % de chef de projet et une dotation de 50 % via les prestations des institutions) est en phase projet et nous espérons rapidement solidifier les financements pour accroître les ressources nécessaires à ce défi gigantesque qu'est le logement pour les personnes les plus précarisées. Une évaluation indépendante accompagne l'expérience et permettra en continu d'adapter les concepts et les interventions.

1. Réseau des institutions fribourgeoises pour personnes souffrant d'addictions

Une indication cantonale en matière d'addictions

Partenaires reconnus du Service Médecin Cantonal, REPER et RIFA ont été très actifs dans la réflexion et la mise en œuvre de l'indication. Les trois institutions RIFA effectuent les « pré-indications », ce qui permet une intervention précoce. Les collaborateurs-trices du SST ont, quant à eux, le mandat d'effectuer les « indications » en coopération avec les représentants du RFSM, afin d'optimiser les entrées en résidentiel. L'aventure se poursuit, les maladies de jeunesse émergent et sont analysés en temps réels. Nous relevons deux soucis à ce stade : des ressources financières quelque peu faméliques et une absence d'évaluation externe. Dans la continuité de l'indication, le Service du Médecin Cantonal travaille sur un projet de Case Management, lequel devrait voir le jour une fois la dynamique d'indication solidement ancrée.

Plus brièvement, nous avons travaillé sur d'autres projets entre les institutions :

- Participation aux travaux de coordination avec le RFSM
- Mise sur pied de formations continues et spécialisées en addictions communes
- Support à Safe-Zone, consultation en ligne

Cédric Fazan,
président

Institutions membres

- Le Radeau
- Le Torry
- Le Tremplin
- REPER



Commission CCT

La commission CCT est composée de directrices/directeurs d'institutions et de spécialistes de l'application des dispositions de la CCT. Son mandat est de favoriser une application harmonisée de la CCT. La commission soutient et conseille également les membres d'INFRI sur les questions d'interprétation de la CCT et pilote le processus de négociation avec la FOPIS.

Activités

Les partenaires sociaux ayant décidé de ne pas mener de négociation et donc de ne pas modifier la CCT au 1^{er} janvier 2017, la commission ne s'est réunie qu'à deux reprises durant l'année 2016. La commission CCT a concentré ses réflexions sur les demandes de nos membres et a abordé de nombreuses thématiques dont voici quelques exemples :

- Prise de position suite aux résultats de l'enquête sur les veilles
- Réaction à un avis d'interprétation du Président de la commission arbitrale
- Soutien à la pétition visant le reclassement des ASE
- Statut des stagiaires et du personnel mineur
- Classification du personnel enseignant
- Difficulté de toujours offrir un travail de jour aux femmes enceintes
- Interprétation sur la question de l'allocation unique
- Problématique des certificats médicaux à temps partiel
- Travail auprès d'une autre institution lors de congés sabbatiques
- Droit d'être représenté lors de la contestation d'un avertissement
- Procédure en cas d'atteinte à la personnalité
- Paiement des heures supplémentaires
- Institutions hors INFRI qui appliquent la CCT
- Responsabilité du collaborateur en cas d'activité téméraire

Les membres de la commission CCT s'annonçant tous partants pour une nouvelle période, il n'est pas prévu de modification de la composition de la commission.

Un immense merci à tous les membres de la commission et à la secrétaire pour leur engagement, leur disponibilité, la mise à disposition de leurs réflexions et même de leur documentation ainsi que pour leur généreux investissement.

Thierry Bourquenoud, président



Commission arbitrale

La commission arbitrale est instituée par l'article 38 de la CCT, et son mandat consiste à concilier les litiges entre les parties signataires, employé-e-s et employeurs et à interpréter les dispositions de la CCT.

La commission arbitrale est actuellement présidée par M^{me} Caroline GAUCH, avec M. Tarkan GOEKSU comme président extraordinaire.

Les quatre assesseurs sont: M. André SUDAN et M^{me} Barbara SCHWALLER (pour INFRI), ainsi que M. Simon BEAUD et M^{me} Manon DUFOUR (pour la FOPIS).

Les assesseurs suppléants sont: M^{me} Anne JOCHEM et M. Cyprian EGGENSCHWYLER (pour INFRI), ainsi que M. Jacques GROSS et M. Otto AERSCHMANN (pour la FOPIS).

Pour l'année 2017, les mandats à la commission arbitrale seront adaptés pour une durée de 5 ans, reconductible (une nouvelle période commencera en 2018). Le principe de la consultation des parties signataires à la CCT sera également généralisé en cas de démarche d'interprétation pour laquelle la présidente le juge nécessaire.

Statistiques 2005-2016 relatives à l'activité de la commission arbitrale:

année	procédures d'interprétation			procédures de conciliation				conseils informels
	nouvelles	décisions rendues	pendantes au 31.12	nouvelles	décisions rendues		pendantes au 31.12	
					conciliation	échec conciliation		
2005	2	1	1	2	1	1	0	2
2006	0	1	0	0	0	0	0	3
2007	0	0	0	2	0	1	1	2
2008	2	1	1	1	1	1	0	0
2009	1	2	0	6	1	3	2	0
2010	1	0	1	5	3	3 ¹	1	0
2011	1	0	2	3	2	2 ²	0	1
2012	1	3	0	2	1	1	0	2
2013	0	0	0	2	1 ³	1	0	3
2014	0	0	0	0	0	0	0	1
2015	1	0	1	2	1 ³	0	1	0
2016	0	1	0	2	2	1⁴	0	0

¹ y compris une procédure devenue sans objet suite à une résiliation des rapports de travail

² dans une procédure, avis rédigé à l'attention des parties

³ accord trouvé par les parties avant la séance de conciliation

⁴ décision de non-entrée en matière



Comptes et budgets

COMPTE DE RÉSULTAT	Comptes 2015	Budget 2016
PRODUITS		
Contributions CCT des membres	174 903.70	170 000.00
Cotisations INFRI des membres	105 661.55	100 000.00
Autres produits	1 500.00	1 500.00
Total produits	282 065.25	271 500.00
CHARGES		
Charges de personnel		
Salaires secrétariat général	123 808.75	125 000.00
Salaires secrétariat administratif		35 000.00
Jetons de présence	19 294.00	18 000.00
Jetons pour secrétariat commissions	2 910.00	2 000.00
Rémunération commission arbitrale	740.80	3 000.00
Charges sociales	25 492.35	30 000.00
Frais de déplacement	743.60	2 000.00
Frais de formation continue	1 050.00	2 000.00
Total charges de personnel	174 039.50	217 000.00
Autres charges d'exploitation		
Loyer	7 200.00	7 200.00
Matériel et frais de bureau	4 016.70	6 000.00
Traductions	5 051.40	4 000.00
Cotisations	1 260.00	1 500.00
Dons et cadeaux	79.00	
Honoraires pour révision	972.00	2 000.00
Site internet et intranet	5 691.05	5 000.00
Maintenance informatique	1 549.15	2 000.00
Mise en place stratégie	4 831.30	20 000.00
Annonces dans les journaux	1 181.95	
Frais d'impression	1 227.40	5 000.00
Frais de publication de CCT	184.00	3 000.00
Total autres charges d'exploitation	33 243.95	55 700.00
Résultat avant charges et produits financiers	74 781.80	-1 200.00
Intérêts sur compte courant	-244.22	-500.00
Frais de banque	91.20	100.00
Résultat exceptionnel		
Dissolutions de provisions		
Affectations aux provisions	50 000.00	
Produits extraordinaires	-2 223.75	-1 000.00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	47 776.25	-1 000.00
BÉNÉFICE / COMPTE DE RÉSULTAT	27 158.57	200.00

Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
172 733.15	170 000.00	170 000.00
103 026.30	100 000.00	100 000.00
1 500.00	1 500.00	2 500.00
277 259.45	271 500.00	272 500.00
130 355.00	125 000.00	130 000.00
18 474.20	35 000.00	28 000.00
15 838.00	20 000.00	20 000.00
2 640.00	3 500.00	3 500.00
2 940.60	3 000.00	4 000.00
33 658.75	33 000.00	37 000.00
718.00	1 000.00	1 000.00
1 374.00	2 000.00	2 000.00
205 998.55	222 500.00	225 500.00
7 200.00	7 200.00	7 200.00
6 458.15	6 000.00	7 000.00
3 888.30	6 000.00	6 000.00
1 260.00	1 500.00	1 500.00
179.45	200.00	500.00
972.00	1 000.00	1 500.00
167.00	5 000.00	3 000.00
1 884.00	2 000.00	2 450.00
71 083.90	15 000.00	41 000.00
		1 000.00
7 190.25	5 000.00	5 000.00
173.90	1 000.00	1 000.00
100 456.95	49 900.00	77 150.00
-29 196.05	-900.00	-30 150.00
-100.00	-250.00	-250.00
109.05	100.00	100.00
-25 000.00		-30 000.00
-6 376.50	-1 000.00	
-31 376.50	-1 000.00	-30 000.00
2 171.40	250.00	0.00



Bilan 2016

Bilan au 31 décembre	2016	2015
ACTIFS		
Compte courant bancaire	258 606.47	267 450.87
Compte dépôt bancaire	200 000.00	200 000.00
Trésorerie et actifs	458 606.47	467 450.87
Débiteur cotisations membres		8 592.00
Impôt anticipé à récupérer		302.00
Débiteur LAA et APG	12.20	517.00
Créances à court terme	12.20	9 411.00
Charges constatées d'avance	3 923.00	3 822.00
Actifs de régularisation (actifs transitoires)	3 923.00	3 822.00
Actifs circulants	462 541.67	480 683.87
Mobilier d'exploitation	1.00	1.00
Actifs immobilisés	1.00	1.00
TOTAL ACTIFS	462 542.67	480 684.87
PASSIFS		
Créanciers à court terme	3 988.60	2 806.40
Créancier groupe INSOS Fribourg	2 635.95	2 635.95
Créancier AVS		5 324.45
Créancier caisse de prévoyance	3 706.70	4 630.30
Créancier LAA APG	241.80	
Dettes à court terme	10 573.05	15 397.10
Provision mobilier/informatique	10 000.00	10 000.00
Provision développement stratégique	75 000.00	100 000.00
Provision formation professionnelle	9 510.65	
Capitaux étrangers à long terme	94 510.65	110 000.00
Capital	355 287.77	328 129.20
Bénéfice de l'exercice	2 171.20	27 158.57
Capitaux propres	357 458.97	355 287.77
TOTAL PASSIFS	462 542.67	480 684.87
Engagement hors bilan		
Engagement hors bilan en cas de résiliation par INFRI	268 496.00	219 262.00
Engagement hors bilan en cas de résiliation par la CPPEF	198 424.00	160 998.00

Commentaire des comptes

Le résultat 2016 est équilibré. L'équilibre des recettes et charges est maîtrisé, et un prélèvement sur provision a permis de financer les grands projets cette année.

Comptes et bilan 2016

Le compte de fonctionnement 2016 boucle sur un résultat équilibré, avec 2171.40 frs d'augmentation du capital. Après plusieurs années de constitution de provisions destinées à financer des projets stratégiques, le temps est maintenant venu de l'atteinte de comptes équilibrés.

Du côté des recettes, les contributions et cotisations ont été légèrement inférieures à 2015 (mais supérieures au budget), en raison d'une clarification auprès des membres de l'effectif à prendre en compte dans le calcul de la masse salariale.

Les grands projets qui ont été lancés en 2016, dont l'étude de la HETS-FR sur l'évolution des besoins est l'élément principal, ont abouti à un engagement de 70 000 frs environ, pour lequel il a été procédé à un prélèvement de 25 000 frs sur la provision « développement stratégique », ainsi que c'était planifié.

La situation du personnel est actuellement stabilisée, avec des charges qui sont connues et maîtrisées. Les charges salariales 2016 ont néanmoins été inférieures au budget, en raison du congé-maternité de la secrétaire administrative qui n'a été que partiellement compensé par une augmentation du taux de travail du secrétaire général pendant la même période.

Le bilan 2016 présente par ailleurs la constitution d'une nouvelle provision « formation professionnelle » qui a été alimentée par un montant de 9510.65 frs. Ce montant a été reçu de l'ORTRA Santé-Social Fribourg suite à la dissolution de l'association romande FORS qui se chargeait de la formation des apprentis ASE avant la création de l'ORTRA. Son capital a été réparti entre les parties concernées, sans qu'il soit possible de l'attribuer précisément aux institutions qui l'avaient constitué. Cette provision sera consacrée à des projets de soutien de la formation du personnel des institutions.

Budget 2018

Le budget de l'année prochaine reprend les recettes connues de l'année précédente.

Au niveau des charges, divers petits ajustements ont été appliqués, afin de correspondre aux comptes 2016 et au budget précédent. Pour les charges stratégiques, un montant de 41 000 est prévu pour soutenir la continuation des projets initiés en 2016, et en particulier la suite et la mise en valeur de la stratégie qui sera consécutive à l'étude sur l'évolution des besoins. Pour financer ce poste, un prélèvement de 30 000 frs sur la provision « développement stratégique » est envisagé, ce qui correspond à ce qui était planifié.

Moyennant cette diminution de provision, le budget 2018 présenté se base sur un équilibre entre les recettes et les charges.

Liste des membres INFRI 2017

Support juridique	Institutions – Détail
Association Château de Seedorf	Centre de formation professionnelle et sociale CFPS Flos Carmeli – Centre de logopédie
Association de l'Institut St-Joseph	Institut St-Joseph le Guintzet – Centre scolaire pour déficients auditifs, classes de logopédie, Sprachheilschule
Association fribourgeoise action et accompagnement psychiatrique AFAAP	AFAAP
Association La Traversée	La Traversée I à IV, centre de jour « le 39 »
Association Le Bosquet	Institution spécialisée
Association le Radeau	Centre d'accueil
Association REPER	Service d'accueil
Association St-Camille	Ateliers de la Gérine, foyer et appartements protégés St-Camille Marly, foyer-ateliers des Préalpes
Centre scolaire de Villars-Vert	Commune de Villars-sur-Glâne
Fondation broyarde en faveur des personnes en situation de handicap	La Rosière
Fondation Clos Fleuri	Ateliers, foyers, centre scolaire et éducatif
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse	FFJ – Foyer St-Etienne, Foyer Bonnesfontaines, Préfo, Time-Out
Fondation du Centre de formation continue pour personnes handicapées adultes	
Fondation du Centre éducatif et pédagogique	CEP
Fondation du CIS	Centre d'intégration socioprofessionnelle
Fondation FAH-SEB	Foyer la Colombière
Fondation FAH-SEB	Home-atelier Linde
Fondation Fara	Ateliers, foyers, appartements
Fondation Handicap Glâne Romont	Ateliers de la Glâne, Romont – Appartements protégés Romont, Home La Colline Ursy Service d'intégration CESL/G Centre éducatif et scolaire de la Glâne CESL/G
Fondation HorizonSud	Ateliers (Bulle, Epagny, Vaulruz), résidences (Marsens, Gumeffens, Sciernes, La Tour), appartements
Fondation l'Eau Vive	Foyer pour apprentis
Fondation l'Estampille	Ateliers
Fondation la Belle Etoile	Ateliers et foyer
Fondation Le Torry	
Fondation le Tremplin	Foyers, ateliers d'occupation, appartements protégés, service social
Fondation les Buissonnets	Services généraux Home Ecole Romand Schulheim Homato Service éducatif itinérant sei-fribourg/Centre de thérapie physioergo
Fondation les Peupliers	Ecole spécialisée et Internat
Fondation pour la femme et l'enfant	Aux Etangs
Fondation pour les Classes d'enseignement spécialisée de la Gruyère	CENSG – Centre scolaire et éducatif de la Gruyère
Fondation Saint-Louis	Saint-Louis – Home et ateliers
Fondation Transit	Lieu d'accueil et évaluation
Mouvement Enfance et Foyers	Nid Clairval
Seebezirk Stiftung für Erwachsene Behinderte, Geschützte Werkstatt	SSEB
Sensler Stiftung für Behinderte	SSB – Wohnheim und Werkstätte (Tafers, Schmitten)
Stiftung für Menschen mit psychischer Beeinträchtigung in Deutschfreiburg	Applco – Wohnheim Düdingen, Werkstatt Murten und Schmitten
Stiftung Heimelig	Kinderheim Heimelig

Lieu	Présidence	Direction
Noréaz	M ^{me} Geneviève Gassmann	M. Jean-Paul Moulin
Fribourg	M ^{me} Geneviève Gassmann	M ^{me} Elisabeth Simonet
Villars-sur-Glâne	M ^{me} Caroline Dénervaud	M. Stéphane Favre
Fribourg	M ^{me} Nelly Keller	M ^{me} Laura Propizio
Fribourg	M. Charles Ridore	M ^{me} Michelle Constantin
Givisiez	M. Marc Sugnaux	M ^{me} Elisabeth Reber
Orsonnens	M. Pierre-Alain Clément	M ^{me} Emmanuelle Barboni
Fribourg	M. Markus Baumer	M. Philippe Cotting
Marly	M. André Sudan	M. Claude Chassot
Villars-sur-Glâne	M. Benjamin Gasser	M ^{me} Joëlle Bossens
Estavayer-le-Lac	M. Jean-Luc Baechler	M. Beat Schaefer
Bulle	M ^{me} Elisabeth Dunand	M. Charles Butty
Fribourg	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Jean-Luc Kuenlin
Fribourg	M. Jean-François Steiert	M. Jean-François Massy
Estavayer-le-Lac	M. Jean Terrapon	M. Stéphane Noël
Fribourg	M. Laurent Houmard	M ^{me} Christine Michaud
Misery	Hr. Andreas Meuli	M. Benjamin Brülhart
Tentlingen	Hr. Andreas Meuli	M. Benjamin Brülhart
Fribourg	M. Roland Kolly	M. Alain Roussi
Romont	M. Jacques Chavaz	M. Alexandre Waeber
Romont	M. Jacques Chavaz	M. Willy Maillard
Romont	M. Jacques Chavaz	M ^{me} Evelyne Badoud Grandjean
Marsens	M. Cédric Castella	M. Bernard Bosson
Fribourg	M. Claude Grandjean	M ^{me} Liliana Chiacchiarì
Fribourg	M ^{me} Christine Bulliard-Marbach	M. Stéphane Renz
Châtel-St-Denis	M. Jean-Luc Mossier	M. Thierry Ulrich
Fribourg	M. Jean-Christophe A Marca	M. Thierry Radermecker
Fribourg	M. Dominique Rhème	M. Cédric Fazan
Fribourg	M. Jean-François Steiert	M ^{me} Anne Jochem
Fribourg	Comité: M ^{me} Claire-Lyse Curty	M ^{me} Brigitte Steinauer
Fribourg	Comité: M. Daniel Dall'agnolo	Hr. Max Egger
Fribourg	Comité: M. Michel Rolle	M. Mario Seebacher
Fribourg	Comité: M ^{me} Eleonora Schnewly	M ^{me} Marianne Schmuckli
Le Mouret	M. Luke Gillon	M. Daniel Gonzalez
Fribourg	M ^{me} Judith Meuwly Correll	M ^{me} Daria Aebischer
Bulle	M. Patrice Borcard	M. Didier Jonin
Fribourg	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Thierry Bourquenoud
Villars-sur-Glâne	M ^{me} Antoinette De Weck	M. Pascal Schweizer
Givisiez	M. Jean Bourgnécht	M. Jacques Volery
Muntelier	M. Heinz Etter	M. Cyprian Eggenschwyler
Tafers	Hr. Elmar Perler	Hr. Markus Stoeckli
Schmitten	Fr. Ursula Schneider Schüttel	Fr. Rahel Suter und Hr. André Schnewly
Kerzers	Hr. Erich Hirt	Fr. Noëlle Schafer-Hochueli



Association fribourgeoise des institutions spécialisées
Freiburger Verband der spezialisierten Institutionen

9, av. Jean-Paul II
1752 Villars-s-Glâne

Tél.: 026 424 76 24

www.infri.ch
info@infri.ch